



J ai une probleme assez complex j aurais besoin de vos reponses

Par **france1988**, le **05/01/2016** à **14:19**

bonjour je m appelle chico je suis en france depuis 6 decembre 2013 et j ai été demandeur d asile mais j ai reçu un refus qui se poursuit bien sur par un oqtf vers le mois d octobre 2014 biensur j ai pas eu les trips de quitter le territoire mais pendant ce temps je vivais deja avec ma copine qui est du du meme pays d origine que moi mais ki est ici depuis qu elle est gosse enfet elle est metisse francaise donc francaise on a donc decider de mettre fracture edf a nos deux nom et comme la facture de l internet son a mon nom et je secois tout mes courriés bien entendu a la boite aux lettre de la maison mais on a pas pu faire le contrat de la maison a nos deux noms parce que elle n a plus de cdi elle est en cdd ont n etaient pas tres chaud puisqu elle a pri la maison sous cdi mais qu à cela ne tienne pendant l attente si longue de certains de mes documents officiels du pays passport et autres puisque j avais été volé passport y compris nous nous sommes pascés tardivement en octobre 2015 donc je suis sensé predre rdv a la prefecture en octobre 2016 je voulais savoir si mon oqtf faisait c est 1 ans au mois d octobre merci d apporter des reponses a mon attente

Par **amajuris**, le **05/01/2016** à **14:46**

bonjour,
"Étranger pacsé
L'étranger partenaire d'un Français, d'un Européen ou d'un étranger en situation régulière, peut obtenir une carte de séjour vie privée et familiale s'il peut notamment démontrer :
- être engagé dans les liens d'un pacte civil de solidarité (Pacs),
- la réalité de la relation avec son partenaire,
- et l'ancienneté de leur vie commune en France (au moins un an, sauf exceptions)."
source: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31039>
seule la préfecture peut répondre à votre question

car elle peut ou pas tenir compte de l'OQtF que vous n'avez pas respecté. rnet d'ici octobre 2016, les conditions de délivrance de titre de séjour peuvent être durcies au vu de la situation actuelle de notre pays. rnrnsalutations

Par **france1988**, le **05/01/2016 à 17:54**

salut amatjuris aurais-je besoin d un avocat est-ce neccessaire de faire recours a un avocat merci bien

Par **amajuris**, le **05/01/2016 à 18:12**

si vous avez un refus, vous pourrez faire un recours avec l'aide d'un avocat spécialisé, l'avocat n'est pas obligatoire mais peut être utile dans votre situation.